Référent Cybersécurité en TPE/PME - Formation certifiante

Environnement digital - webmarketing - 2025

En résumé

A l'issue de la formation, vous pourrez valider la certification "Référent cybersécurité en TPE/PME", inscrite au répertoire spécifique de France Compétences sous le n° RS5568 et délivrée par CCI France depuis le 10/11/2021.

Cette formation est éligible au CPF. Inscrivez-vous sur " Mon Compte Formation ".

2 800 €

Net de taxe par personne certification incluse

N4 REFCYB 18-D24

4,5 jours de formation et 0.5 jour pour les épreuves de certification

Initiative Data Compétences

Eligible au CPF

Formation certifiante

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter

Les + de la formation

Compétences visées :

Identifier les enjeux et problématiques de la cybersécurité.
Identifier les risques et menaces et déterminer des solutions permettant de protéger l'entreprise.
Identifier les responsabilités juridiques de l'entreprise en matière de cybersécurité.
Analyser l'organisation interne et le système d'information de l'entreprise.
Evaluer les vulnérabilités de l'entreprise et son niveau de sécurisation.
Etablir un état des lieux du niveau de sécurité de l'entreprise et du respect de ses obligations règlementaires.
Déterminer les actions à mettre en œuvre et le type de supports à déployer.
Diffuser les bonnes pratiques et règles d'hygiène fondamentales de la cybersécurité.
Systématiser la mise en application des règles d'hygiène fondamentales de la cybersécurité pour l'organisation et les individus.
Opérer le suivi des comportements et usages en matière de cybersécurité.

Objectifs :

Identifier et prendre en compte les problématiques de cybersécurité de l'entreprise en lien avec l'environnement juridique et technologique.
Evaluer les usages et le niveau de sécurité de l'entreprise.
Elaborer, mettre en œuvre et animer une démarche de prévention et d'amélioration des pratiques de cybersécurité au sein de l'entreprise.

Prérequis :

Justifier d'un titre ou diplôme de niveau 5.
A titre dérogatoire, les candidatures des professionnels ne pouvant se prévaloir d'un titre ou diplôme de niveau 5 mais justifiant d'une expérience professionnelle de 3 années minimales pourront être examinées et se voir réserver une issue positive.

Participants :

Chef d'entreprise TPE / PME, référent ou responsable informatique au sein d'une TPE/PME.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Formation animée par un consultant formateur spécialisé dans le domaine de la cybersécurité.
Tous nos consultants formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

Le contenu

1. Identifier la problématique de cybersécurité propre à l'entreprise et tenant compte de son environnement juridique et technologique (7 heures)

Décrire l'organisation les enjeux et les objectifs de la cybersécurité.
Identifier les aspects juridiques de la réglementation.
Identifier les obligations et responsabilités du chef d'entreprise sur son SI.
Gérer les risques juridiques.

2. Evaluer le niveau de sécurité de son entreprise (14 heures)

Connaître le système d'information et ses utilisateurs.
Identifier le patrimoine informationnel de son système d'information.
Maitriser le réseau de partage de documents.
Mettre à niveau les logiciels.
Authentifier l'utilisateur.
Sécuriser les réseaux internes.
Sécuriser le nomadisme.
Utiliser une méthode d'analyse de risques.
Détecter puis traiter les incidents.
Connaître les responsabilités juridiques liées à la gestion d'un SI.
Construire une méthodologie de résilience de l'entreprise.
Traiter et recycler le matériel informatique en fin de vie.

3. Mettre en œuvre la cybersécurité : construire son plan d'action (11 heures)

Construire une veille documentaire d'information et de recommandation.
Lister les métiers directement impactés par la cybersécurité.
Lister les différents métiers de prestation informatique.
Construire une méthodologie pédagogique pour responsabiliser et diffuser les connaissances et les bonnes pratiques.
Construire une méthodologie d'évaluation du niveau de sécurité.
Actualiser le savoir du référent cybersécurité.
Classer les formes d'externalisation.
Choisir les prestataires de service.

Passage de la certification

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.
Alternance de théorie et de pratique.
Nombreux exercices pratiques et cas de synthèse pour acquérir les bons réflexes.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.
Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.
Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Cette formation est sanctionnée par la certification «Initiative Data Compétences» inscrite au Répertoire spécifique de France Compétences et délivrée par CCI France.

Suivi de l'action

Une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.
Dans le cas où vous mobilisez votre CPF (Compte Personnel de Formation) pour financer cette formation, l'inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

Partenaires